



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
43	52

Date de convocation

22 janvier 2026

**Eau Assainissement - Marché
n°2026-1-A Tranche 2 -
Travaux d'assainissement
Rue Jules Nadi à Tain
l'Hermitage**

**N° de la délibération
2026-060**

Secrétaire de séance :
Christiane FERLAY

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la l'Espace
des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, MM. Didier BUFFIERE, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Laurent MAILLARD, M. Pierre MAISONNAT Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laëtitia BOURJAT, Pierre GUICHARD, Mme Dominique LEPAGE, M. Jacques POCHON, M. Gérard ROBERTON.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la délibération n°2024-775 du 12 décembre 2024 approuvant la procédure relative aux travaux de mise en conformité des réseaux humides des rues commandant noir secteur Jules Nadi (Tranche 1) à Tain l'Hermitage

Considérant que la Commune de Tain l'Hermitage a souhaité engager un marché de travaux de voirie et d'aménagement de rues du centre-ville, portant sur l'Avenue Jules Nadi, la rue Commandant Noir, la route de Larnage, la rue Louis Pinard.

Considérant qu'ARCHE Agglo Unité Eau et Assainissement doit poursuivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité du système d'assainissement de Tain l'Hermitage établi dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2020 (SAFEGE).

Considérant que l'ensemble des travaux envisagés constitue un projet global d'aménagement (travaux d'aménagement de surfaces, renouvellement de réseaux EU, EP et AEP, mise en séparatif) et relève simultanément de la compétence des 2 maîtres d'ouvrage et qu'une coordination étroite est nécessaire,

Considérant qu'une première tranche a été réalisée en 2025, concernant les rues Commandant Noir, Louis Pinard et la route de Larnage.

Considérant qu'une seconde tranche doit être réalisée afin de finaliser cette opération d'ensemble concerne l'Avenue Jules Nadi sur la partie aval du secteur, du giratoire Pinard au carrefour avec la RN7.

Considérant qu'il est proposé la passation d'un marché de travaux pour la mise en conformité des réseaux humides de l'avenue Jules Nadi secteur aval sur la commune de TAIN L'HERMITAGE pour le compte d'ARCHE AGGLO, maître d'ouvrage.

Considérant l'estimation des prestations évaluée à 532 566,60 €HT, il convient de lancer la consultation selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Considérant les caractéristiques substantielles suivantes du marché :

- La consultation n'est pas allotie
- Les variantes ne sont pas autorisées.
- Le marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.
- La pondération des critères de jugement des offres est la suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 points
2-Valeur technique	60 points

Considérant l'avis favorable du bureau du 15 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat.
- **AUTORISE** le lancement de la consultation selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant ainsi que les avenants nécessaires à son exécution et tous les actes y afférents.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 28 janvier 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 30/01/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo